



PRÉFET DU CANTAL

**Direction Départementale des  
Territoires du CANTAL**

Aurillac, le 10 mai 2019

*Service de l'Economie Agricole*

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414  
15004 AURILLAC CEDEX**

**04.63.27.66.66**

**Dossier n° : AE 19.0138**

**Demandeur : MANIAVAL Martine**

**Date d'enregistrement de la demande : 29/03/2019**

**Date limite de candidature : 28/06/2019**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 28/07/2019.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
ROANNES-SAINT-MARY	51,70	INDIVISION MANIAVAL Maniaval Jean Maniaval Pierre Maniaval René Maniaval Josette Maniaval Martine Maniaval Alain Maniaval Michel Maniaval M. Laure	D52j,k,54,59,60a,63,67,68a,155k ,156,157,251,252,254a,255,257,3 44,345,348,349, 350,656,142,143,144a,145,146,1 47,148a,149a,152,153,154,155j,6 61a,662,684,685 B112,113

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**